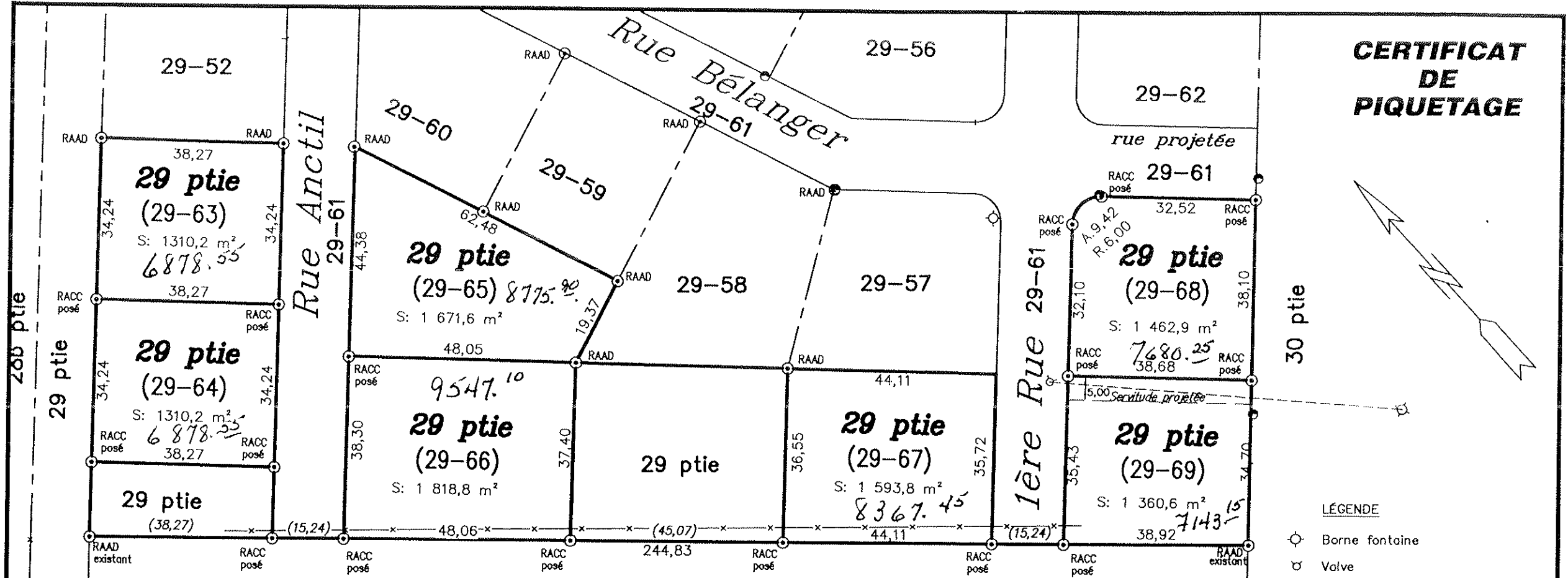


CERTIFICAT DE PIQUETAGE



LÉGENDE

- ⊙ Borne fontaine
- ⊕ Valve
- RAAD ⊙ Repère d'arpentage d'André Dumas, a.g.
- ← Hauban
- Poteau et fils aériens
- x — Clôture
- RACC ⊙ Repère posé: Tige de fer munie d'un médaillon de plastique rouge gravé "CHRISTIAN CHÉNARD, A.G. 2326"

Cette opération de piquetage a été réalisée dans le but d'identifier les limites de l'emplacement montré au présent document.

Ce certificat de piquetage est fait pour le seul bénéfice du mandataire et n'a aucune valeur vis-à-vis les tiers. Seul le bornage avec le consentement des voisins contresignés dans un procès-verbal de bornage donne un caractère officiel et légal à la délimitation et la démarcation de propriété.

Échelle: 1 : 1 000

Minute: 3252
Dossier: D-341-Y
Carnet de notes: D2-24(3, 10-11-12)

ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD SENCRL
Société d'arpenteurs-géomètres

Levé le 24 avril 2015
 Les mesures indiquées sur ce plan sont exprimées dans le système international.

Pose de 6 repères, le 8 mai 2015
 Pose de 10 repères, le 19 mai 2015

LOT(S): Sept (7) parties du lot 29 du rang A
 CADASTRE: Canton de Casgrain
 MUNICIPALITÉ: Ville de Saint-Pamphile
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: L'Islet
 M.R.C.: L'Islet
 REQUÉRANT(S): Municipalité de ville de Saint-Pamphile
 M. Richard Pelletier, directeur général

Préparé à Saint-Jean-Port-Joli le 8 juin 2015
 par: Signé: Christian Chénard
 Christian Chénard
 Arpenteur-géomètre

Je certifie que cette copie est conforme; 04/09/2015
[Signature]
 Arpenteur-géomètre

13